

REPUBLIQUE DU BENIN

——&&——

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

——&&——

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

——&&——

portant nomination et élévation à titre
exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre
National du Bénin de Son Excellence John
Dramani MAHAMA

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 avril 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2013-319 du 11 août 2013 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 99-243 du 14 mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n° 689/PR/DC/SP-C du 06 septembre 2013 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

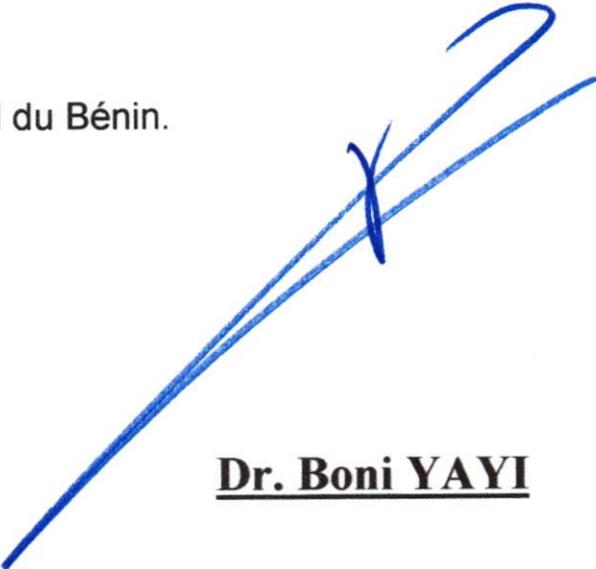
DECRETE

Article 1^{er} : Son Excellence John Dramani MAHAMA, Président de la République du Ghana est nommé et élevé à titre exceptionnel, civil et étranger à la dignité de Grand Croix de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 09 septembre 2013, date de son élévation dans l'Ordre.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

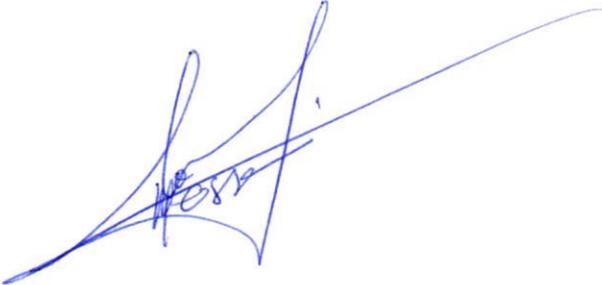
Fait à Cotonou, le 26 novembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20
– SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 - DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3
– UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01 ✓